



**PROJET DE SERVICE DE
L'ASSOCIATION PRÉVENTION SPÉCIALISÉE
VAL D'YERRES VAL DE SEINE
2023/2028**

Association loi 1901

*Siège: 57-59, rue de la Grange - 91330 YERRES
Tél. : 01 69 83 80 83 - Mél : siege@laprev-vyvs.fr
Siret N° 47874906200012*

SOMMAIRE

| | |
|--|----|
| MISSION ET CADRE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE | 3 |
| I Mission de la Prévention spécialisée | 3 |
| II Modalités de fonctionnement et notions fondamentales..... | 4 |
| III Conception de l'acte éducatif en Prévention spécialisée | 6 |
| IV Le travail récurrent développé par l'Association..... | 14 |
| | |
| L'ORGANISATION DU SERVICE | 18 |
| | |
| CONCLUSION | 25 |

MISSION ET CADRE DE LA PRÉVENTION SPÉCIALISÉE

I. Mission de la Prévention spécialisée

La Prévention spécialisée est régie par un ensemble de textes :

- Arrêté fondateur interministériel du 04/07/1972 (JO du 13/07/1972) et ses circulaires d'application
- Article 40 et 45 du Code de la famille et de l'aide sociale
- Loi n° 86-17 du 16/01/1986 de décentralisation, art.9 (JO du 08/01/1986)
- Arrêté du 11/03/1986, art. 1 à 6 (JO du 14/03/1986)
- Loi n° 2007-293 DU 5/03/2007 Art L112-3 réformant la protection de l'enfance et la prévention de la délinquance
- Loi n°2016-297 du 14/03/2016 du code social et des familles
- Loi n°2022-140 du 7/02/2022 relative à la protection de l'enfance
- Schéma départemental
- Rapport d'information par la commission des affaires sociales Assemblée Nationale n°4429

Sa mission consiste à :

- Aller à la rencontre d'un public jeune isolé ou en voie de marginalisation, principalement dans la rue ou leur environnement naturel
- Prévenir les phénomènes d'inadaptation sociale dans un territoire donné.

L'Association vise à être identifiée comme un interlocuteur spécifique et privilégié pour les problématiques des jeunes de 11 à 25 ans, exclus des systèmes (familiaux, scolaires, emplois, loisirs...) sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine.

La Prévention spécialisée est une mission éducative destinée aux jeunes et leur famille en rupture avec la société afin de remobiliser leurs compétences et retisser des liens sociaux. Elle prend en compte le jeune et sa famille dans sa globalité et son contexte de vie par des méthodes propres que sont le travail de rue, la présence sociale, l'accompagnement éducatif individuel et collectif avec, pour corollaire, la libre adhésion du jeune et le respect de l'anonymat. Elle fait preuve de grandes capacités d'adaptation face à la diversité des situations rencontrées.

Une connaissance fine et approfondie de l'environnement dans lequel évoluent ces jeunes est nécessaire à l'action et aux missions de la Prévention spécialisée.

Les décrets d'application relatifs à l'arrêté fondateur de la Prévention spécialisée du 04/07/1972 déclinent les principes essentiels.

II. Modalités de fonctionnement et notions fondamentales

Etablissement du socle commun

Le cadre de référence est un travail de réflexion et d'organisation de l'Association permettant de fixer les bases communes de travail, chacun dans son rôle et sa mission. Ceci permet à chaque membre de l'équipe de fonder son action dans un même esprit, d'avoir une vision commune pour un travail cohérent avec les jeunes. Le cadre de référence est le fil rouge dans le suivi d'un groupe ou d'un individu afin que celui-ci se réapproprie en responsabilité sa vie.

Il s'inscrit dans le cadre général des missions de Prévention spécialisée dont le Conseil départemental de l'Essonne a la charge. La convention de maîtrise d'œuvre et le contrat d'objectifs définissent de manière contractuelle les critères d'habilitation des associations de Prévention spécialisée.

L'Association souscrit pleinement aux principes contenus dans la charte départementale de la Prévention spécialisée qui font eux-mêmes référence à l'arrêté fondateur de 1972.

Nous considérons que ces principes constituent les fondements déontologiques de notre profession et, par conséquent, le cadre fondateur de notre intervention.

Cette mission est guidée par des principes essentiels pour faire preuve de capacités d'adaptabilité nécessaire à la rencontre des situations multiples.

La libre adhésion

C'est un principe fondamental ; cela signifie que le jeune doit être acteur de la démarche engagée avec l'éducateur de rue. L'éducateur propose à plusieurs reprises et dans des contextes divers la rencontre, il va vers et utilise des outils comme par exemple le travail de rue, la présence sociale, les projets, ...

Le jeune a l'entière liberté d'adhérer ou pas à la relation éducative, ce qui fonde les conditions de la relation d'accompagnement éducatif. Celle-ci ne se décrète pas et demande parfois du temps. La libre adhésion est, en elle-même, un objet de travail éducatif.

Le respect de l'anonymat

Il est indispensable comme postulat de la rencontre. Il offre au jeune un espace de parole en toute confiance. L'objectif est de sortir le jeune de l'anonymat pour qu'il retrouve son identité et sa place au sein de la société. L'accompagnement des jeunes vers d'autres partenaires met de fait fin à ce principe.

Il est alors plus juste de faire référence au devoir de discrétion entre professionnels du champ social.

L'absence de mandat

L'absence de mandat nominatif constitue une particularité de la Prévention spécialisée et s'inscrit en complémentarité avec les autres missions de l'Aide sociale à l'enfance, que ce soient les mesures administratives ou judiciaires. De par cette nécessaire adaptabilité, l'absence de mandat garantit le libre choix des actions éducatives de l'Association pour mener à bien ses missions.

La non institutionnalisation

La Prévention spécialisée s'appuie sur un diagnostic des besoins, d'un environnement qui est sans cesse évolutif.

Elle implique de repenser son cadre d'intervention et sa pratique afin de s'adapter constamment aux réalités de terrain et de permettre l'innovation sociale. Elle demande une capacité de création des outils de rencontre et d'accompagnement des jeunes. La Prévention spécialisée ne se substitue pas aux dispositifs de droit commun mais elle s'efforce de recréer un lien avec des jeunes qui n'y ont plus accès. Elle se doit de réinterroger ou d'alerter ces mêmes dispositifs si nécessaires.

Le fait associatif

Les associations de Prévention spécialisée sont régies par la loi 1901, reconnues d'utilité publique. Elle garantit la possibilité de souplesse, d'adaptation, de réaction nécessaire à la prise en compte des missions de la Prévention spécialisée face aux diversités des situations.

Elle permet l'autonomie de fonctionnement, même si les fonds sont principalement voire exclusivement des fonds publics.

Le partenariat

La Prévention spécialisée a la volonté d'impulser une dynamique forte de partenariat afin d'orienter les jeunes vers des dispositifs de droit commun. La recherche de complémentarité suppose de dépasser les clivages potentiels pour mieux accompagner le jeune dans la durée. Elle implique une connaissance et une reconnaissance mutuelles, des missions, des spécificités, des complémentarités et des différences. L'objectif de la Prévention spécialisée est de travailler à la fois avec les Institutions (le Département, l'Education Nationale, la CAF...) et les autres associations du secteur d'intervention.

La mission de Prévention spécialisée relève d'un mandat global et non nominatif sur le territoire du Val d'Yerres Val de Seine. Elle intervient auprès des publics en difficulté là où les processus d'inadaptation sociale sont les plus avérés.

III. Conception de l'acte éducatif en Prévention spécialisée

Il est nécessaire d'affirmer à quel point l'acte éducatif est au centre de notre intervention. Si ce dernier se situe souvent dans le faire et plus particulièrement dans le « faire avec », il faut souligner que ce n'est pas là que se situe l'essentiel de notre travail.

Ainsi, il est bon de rappeler que les actions, les projets et les accompagnements ne sont que des outils au travers desquels se construit la relation éducative. L'importance de ce qui se joue dans la rencontre et dans la confrontation à l'adulte, les espaces de dialogue voire de conflits, les mécanismes de projection ou d'identification sont au cœur des préoccupations éducatives. Il s'agit bien pour l'éducateur d'être présent auprès de jeunes possédant peu ou pas de repères à l'adulte pour lui permettre de remobiliser ses ressources au service de son projet de vie.

En clair, **un éducateur est dans l'obligation d'énoncer ce qu'il fait et de faire ce qu'il dit.**

En tant que tel, il peut soutenir, étayer, accompagner mais il peut également refuser, s'opposer. L'utilisation du « non » renvoie au principe de réalité et permet un travail sur la frustration et le rapport à la Loi. La relation de personne à personne est essentielle pour que se nouent les enjeux qui vont permettre l'élaboration d'une forme de contrat moral entre les jeunes et les éducateurs. Cette relation est bien sûr tempérée et retravaillée au sein d'une équipe qui peut et doit garantir la distance nécessaire dans l'exercice de cette mission.

Eduquer, c'est d'abord être convaincu de sa propre capacité à croître, changer, évoluer, même si le contexte semble difficile. Il s'agit bien de s'impliquer dans un processus d'échange et de changements mutuels.

Prévenir, c'est prendre la personne là où elle en est, avec ses moyens et ses difficultés ; c'est aussi tenter d'infléchir les mécanismes qui viennent entraver le développement individuel sans pour autant penser ou agir à la place de l'autre. On éduque en fonction de ce que les gens sont et non pas en fonction de ce que l'on veut qu'ils deviennent.

La Prévention spécialisée peut paraître difficile à appréhender du fait même de son aspect « polymorphe ». En effet, aller vers les jeunes en « rupture » exige quelquefois de trouver d'autres chemins pour les rencontrer là où ils sont, d'où le côté non institutionnel. Parfois, l'éducateur adopte une posture décalée, quelquefois « iconoclaste » pour aller à la rencontre du jeune et de sa famille.

L'observation

C'est le corollaire indispensable de l'intervention en Prévention spécialisée, que ce soit lors de la période d'implantation des équipes ou, plus tard, dans la perspective de réajustements de l'action éducative. Regarder, écouter, observer sans forcément s'impliquer directement sur le plan éducatif participe à la connaissance nécessaire de l'environnement de vie du jeune.

Si éduquer revient souvent à se poser les bonnes questions, celles-ci ne peuvent être que le résultat d'une observation constante. Connaître les mécanismes qui régissent les groupes humains dans un environnement spécifique, savoir lire les signes qui annoncent un événement ou un changement sont autant d'outils au service d'une meilleure compréhension de ce qui participe aux mécanismes d'exclusion.

Tous les quartiers où nous travaillons héritent d'une histoire spécifique, singulière, à laquelle est attachée une certaine image. La réalité est bien souvent plus complexe et il nous faut en comprendre les mécanismes et en décrypter les symboles et les codes. Nous nous apercevons ainsi que si le « corps social » réagit de manière irrationnelle, c'est souvent parce que l'imaginaire et l'émotion sont de puissants leviers. L'analyse rationnelle est par conséquent insuffisante pour comprendre, il faut que les éducateurs possèdent un minimum d'empathie pour ressentir ce qui anime un groupe social.

Nous sommes amenés à travailler dans des environnements fragiles où les équilibres sont souvent instables et en mutation.

Par conséquent, l'interventionnisme peut avoir, à cet égard, des conséquences néfastes incalculables dans la mesure où il peut mettre en péril certains liens sociaux sans pour autant être en mesure de proposer une alternative satisfaisante. Les éducateurs sont tolérés à partir du moment où ils comprennent que cet environnement n'est pas le leur et que l'action prématurée peut entraîner l'anéantissement de mois, voire d'années d'efforts.

Travail de rue ou présence sociale

Si tout le monde s'accorde pour dire que l'originalité de la Prévention spécialisée réside, en grande partie, sur la capacité des éducateurs de rue à « aller vers... », les réalités que masque ce concept sont très différentes selon les équipes et les associations. Il y a derrière un même langage une multitude de comportements voire de méthodes qui sont autant de « marques de fabrique » des équipes de prévention.

Ainsi, il semble nécessaire d'exprimer, au-delà du concept même, comment Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine se positionne sur ce que recouvre cette approche spécifique, sur les modalités de sa mise en œuvre et la place qu'elle prend au sein de notre travail quotidien.

En effet, nous alternerons souvent les termes de travail de rue, d'aller vers, de présence sociale dans la mesure où chacun d'entre eux permet un angle d'approche et une sensibilité différente mais sont complémentaires à la réalisation de la mission.

Le travail de rue

Directement inspiré des années 70, la rue est un terrain d'intervention ; en effet c'est principalement dans le territoire de vie du jeune que se fait la rencontre entre l'éducateur et le jeune. L'immersion dans le territoire et dans la rue permettent à l'éducateur de s'inscrire dans le quotidien du jeune et des familles. C'est à partir de la rencontre dans l'environnement du jeune que se crée la relation éducative. La disponibilité des éducateurs de rue est caractérisée par des horaires de travail atypiques, en soirée ou le week-end. Cela suppose que la présence des éducateurs corresponde à différentes heures de la journée.

L'Association reste attachée à ce concept qui traduit l'idée d'être là où est la vie de la Cité et principalement là où se retrouvent ceux qui sont inscrits dans la marge et par conséquent dans la rue. Même si le travail de rue s'effectue sur les quartiers prioritaires, il faut prendre en compte également tous les espaces comme le centre-ville, la gare et le chemin établissement scolaire/domicile du jeune.

La régularité de sa présence, les liens qu'il entretient avec la population, les observations (son diagnostic) qu'il en rapporte et, surtout, cette démarche qui pousse l'éducateur à aller vers constituent le terreau dans lequel va s'ancrer le travail de toute une équipe.

La présence sociale

Ce vocable est plus récent et s'oppose quelquefois au concept de travail de rue. Pour nous, il n'y a pas d'opposition mais bien une complémentarité dans ce que traduisent ces deux expressions. La présence sociale offre un spectre plus large dans la manière « d'aller vers », car on identifie tous les endroits où les jeunes peuvent être potentiellement présents, ce qui nous éloigne de la « rue » à proprement parler. La présence sociale a un côté plus « statique » qui se traduit par une présence régulière dans les établissements scolaires, les services jeunesse ou tous les autres lieux que fréquentent les jeunes. Paradoxalement, la notion de présence sociale est beaucoup plus floue et ne distingue pas l'éducateur en Prévention spécialisée des autres acteurs sociaux. Nous précisons, chaque fois que possible, le type de présence sociale, qu'elle soit informelle ou plus organisée.

Le travail sur le milieu

Prévenir, c'est aussi tenter d'infléchir les mécanismes qui produisent l'exclusion en intervenant sur le milieu ou l'environnement immédiat des populations les plus en difficulté. Là encore, il ne s'agit pas de se substituer à l'existant mais bien de tout mettre en œuvre afin de donner ou de redonner l'initiative à « l'autre ». L'une des questions récurrentes porte sur la légitimité de l'intervenant. Lorsque l'on a correctement répondu à cette question, on s'aperçoit que le travail éducatif consiste à redonner une légitimité à ceux qui, bien souvent, la refusent où l'ont abandonnée.

Tenter d'influer sur les processus d'exclusion dans un milieu donné demande, d'une part, de connaître l'environnement institutionnel et associatif et, d'autre part, de côtoyer la réalité vécue par les populations concernées.

La Prévention spécialisée doit être en capacité d'interagir en faisant remonter ses observations et ses propositions. Les observations sont souvent le résultat du constat de phénomènes récurrents d'inadaptation du public rencontrés dans nos pratiques et pour lesquels nous sommes le plus souvent démunis. Par exemple, nous sommes de plus en plus confrontés aux difficultés et conséquences des violences inter quartiers. L'accélération d'une certaine mutation d'une partie de la jeunesse dans cette difficulté fait partie des indicateurs que nous nous devons de faire remonter. Nous observons que la jeunesse est plurielle et qu'une partie de celle-ci est désaffiliée de notre société.

Cet exemple illustre bien la nécessité d'intervenir à une échelle plus importante pour appréhender cette problématique dans sa globalité et tenter d'élaborer des solutions adaptées et innovantes pour s'adapter à la situation rencontrée. La Prévention spécialisée ne peut seule lutter contre les phénomènes d'exclusion et doit donc interpeller l'ensemble des acteurs concernés. Elle s'inscrit dans une volonté politique forte de transformation de la Cité.

L'éducateur, l'équipe

La relation duelle est essentielle dans la construction du lien éducatif, celui-ci reste avant tout porteur d'une dynamique d'équipe dans laquelle son travail trouve sa cohérence.

Bien sûr, la capacité de l'éducateur à exister dans un milieu donné repose sur des qualités personnelles qu'il faut mettre en valeur, sans oublier que la « toute puissance » et l'isolement sont synonymes de danger, tant pour les personnes concernées que pour les professionnels.

Aussi, l'éducateur aura recours chaque fois que nécessaire aux outils que lui propose l'ensemble de l'équipe (comme le travail en binôme) dans les différents aspects de son travail : présence sociale, entretiens, accompagnements, analyse des pratiques... afin de faciliter le travail des équipes et d'amener une distanciation salubre dans la relation aux jeunes.

Ce travail à deux sera privilégié, voire indispensable, dans les entretiens concernant les mineurs et notamment ceux de moins de quinze ans. Il ne doit pas pour autant devenir systématique au risque de faire écran à la nécessaire implication de l'éducateur dans une relation duelle : là encore, tout est question de dosage.

Accompagnement individuel ou suivi éducatif

Quelle que soit la terminologie adoptée, que l'on parle de suivi, d'accompagnement ou de prise en compte, il s'agit bien de préciser ce que nous mettons derrière les mots.

Nous concevons la notion de suivi ou d'accompagnement à partir du moment où nous considérons qu'il y a une véritable relation éducative. En clair, la notion de démarches engagées pour la résolution de tel ou tel problème ou la présence d'une demande explicite n'est pas suffisante pour définir la notion de suivi ou d'accompagnement éducatif.

C'est pourquoi nous précisons, chaque fois que possible, la nature de cet accompagnement en indiquant s'il s'agit d'un accompagnement centré sur la relation, l'aide au projet individuel ou collectif, la résolution d'une ou plusieurs problématiques. Le travail éducatif consiste, d'une part, à faire en sorte que le jeune puisse identifier ce qui l'empêche de mener à bien ses projets et, d'autre part, à impulser un changement avec le jeune afin qu'il puisse résoudre tout au long de sa vie les problèmes rencontrés. Cela suppose de mobiliser ou remobiliser les ressources et les compétences de la personne en la responsabilisant dans la résolution des problèmes qu'elle rencontre. Dans bien des cas, cela commence par faire en sorte que la personne arrête de se positionner en tant que victime des autres et du système.

Nous nous intéresserons aussi à la durée, voire à la périodicité du travail engagé. En fait, ces notions renvoient à la fois à des critères objectifs et subjectifs. La frontière qui détermine si une personne est vraiment prise en compte sur le plan éducatif peut varier d'un éducateur à l'autre en fonction du degré d'implication du jeune et du ressenti de l'éducateur. C'est pourquoi le retour en équipe est indispensable afin de délimiter les contours de cet accompagnement et d'en évaluer les effets. En résumé, si la relation éducative est la condition qui permet d'évaluer la pertinence d'un « suivi », nous considérons qu'il y a plusieurs types d'accompagnements qui peuvent se cumuler. La notion de suivi renvoie à l'idée de durée et, pour tout dire, de parcours avec ses ruptures, ses reprises et tous les aléas qui peuvent émailler une vie. Nous accompagnons l'évolution d'une situation et le devenir des personnes, quelles que soient les démarches engagées et les résultats obtenus.

La notion d'urgence

Les situations d'urgence qui se rapportent à la protection de l'enfance sont celles qui relèvent d'une mise en danger physique et psychologique immédiates. Bien souvent, cela se traduit par des informations préoccupantes, un accompagnement à la brigade des mineurs et/ou au commissariat.

Nous avons coutume de dire qu'en Prévention spécialisée, il n'y a pas d'urgence ; beaucoup de travailleurs sociaux partagent cette conception et pourtant la réalité démontre bien souvent le contraire.

Savoir déchiffrer l'urgence...

Face à des personnes désemparées, touchant le fond et privées de tout secours, il est bien difficile de ne pas réagir, de ne pas tenter de résoudre le ou les problèmes repérés, surtout lorsque cela se traduit par les besoins fondamentaux comme logement, nourriture et sécurité. Ainsi, il est très difficile de refuser d'aider quelqu'un qui n'a pas mangé correctement depuis plusieurs jours, et d'autant plus s'il s'agit d'un mineur.

Il est question, dans tous les cas, de mesurer l'importance et le degré d'urgence devant lequel nous nous trouvons, car nous avons l'obligation légale, comme tout un chacun, de porter secours et assistance aux personnes en danger.

Toutefois, le professionnalisme de l'éducateur l'amène systématiquement à mettre la situation en perspective ; en effet, il y a une grande différence entre ce que nous considérons comme urgent et ce qui l'est réellement pour la personne. Nous ne sommes ni des prestataires de service ni un organisme caritatif. Dans une société où la consommation traverse tous les champs d'activité, nous nous efforçons de rompre avec certains usages qui s'apparentent à de l'assistanat.

L'urgence commence souvent là où s'arrête la capacité de l'éducateur à supporter tel ou tel aspect d'une situation. Cette notion a donc tendance à varier en fonction de l'histoire et du vécu de celui ou celle qui y est confrontée. Ainsi, en répondant trop rapidement à une situation, nous passons bien souvent à côté de l'essentiel et il n'est pas rare d'être confrontés à la même situation pour la même personne quelques mois plus tard. Le risque est important puisqu'il aboutit quelquefois à un résultat inverse de celui recherché. Dépossédée de sa capacité à agir sur sa propre vie, la personne peut se retrouver à la remorque de dispositifs plus ou moins complexes mais qui tous participent à sa disqualification. Ce qui peut aussi contribuer à renforcer le positionnement de victimisation du jeune.

D'où l'importance de ne pas confondre le symptôme avec la racine du problème et de ne pas s'engouffrer dans une démarche d'aide sous prétexte « qu'il faut bien commencer par quelque chose... ».

L'accompagnement

Il est bien question, dans cette approche éducative, de faire la distinction entre l'énoncé de la première demande et l'accompagnement global de la personne. Très souvent, les premières sollicitations se traduisent par une demande d'aide. Cela peut être, « aidez-moi à trouver du travail ! » ou bien « trouvez-moi un logement ! » etc.

Il faut distinguer l'aide au projet individuel ou collectif de celle qui consiste plus généralement à trouver une réponse immédiate à un problème donné.

Quelle que soit sa nature (financière, technique, etc.), l'aide doit rester ponctuelle et exceptionnelle. Elle peut permettre de résoudre un problème à un moment donné tout en donnant une opportunité de nouer une relation. Pour autant, sa systématisation rend tout discours éducatif inopérant et hypothèque la relation. Cette notion doit donc être manipulée avec une extrême précaution.

La position éducative doit être ferme et sans ambiguïté, c'est une condition sine qua non pour que l'éducateur soit respecté. La démarche d'aide ne peut être, en soi, remise en cause, elle est une étape possible et quelquefois inévitable dans le processus de construction de la relation éducative. Il convient simplement de lui donner une juste place dans l'accompagnement éducatif.

L'accompagnement dans les démarches

Qu'elles soient individuelles ou collectives, les démarches engagées par les équipes sont toujours le produit de demandes implicites ou explicites. Là aussi, il convient de rappeler qu'elles ne sont pas une finalité mais le moyen d'aller plus loin dans la relation éducative.

A ce titre, elles peuvent être interrompues si l'équipe éducative estime qu'elles ne sont pas justifiées au regard de l'intérêt éducatif. Si ce dernier est inexistant, l'éducateur tente de trouver les relais nécessaires. Inversement, l'éducateur peut estimer qu'il est important de conserver l'initiative d'un accompagnement alors que des relais sont possibles ; tout est question d'appréciation de la situation, il ne peut y avoir en la matière de réponse systématique.

L'accompagnement ne signifie pas que l'on fasse à la place mais bien que l'on mette la personne en situation de faire, et cela de la manière la plus autonome possible. A titre d'exemple, même s'il est plus pratique et plus rapide de prendre la voiture pour effectuer une démarche, l'éducateur peut privilégier l'utilisation des transports en commun si ceux-ci permettent d'effectuer un travail sur l'autonomie.

Le partenariat

On pourrait presque dire que le partenariat, c'est ce qui reste une fois que l'on arrête d'en parler. Souvent mis en avant comme l'incontournable cheville ouvrière du travail social, il est aussi l'arbre qui masque la forêt. Car il ne s'agit pas seulement de le nommer pour qu'il existe et parce qu'il est tributaire de l'action menée au quotidien par les acteurs de terrain. Trop souvent, en effet, la conception du partenariat se résume à vouloir faire exécuter par l'autre une partie des missions que l'on ne peut ou veut assumer. Alors que le véritable partenaire devrait être celui que l'on reconnaît dans ses missions propres, certains ont tendance à considérer que le partenariat s'exprime d'autant mieux qu'il va dans le même sens que soi.

Si les finalités globales de chacun des acteurs se rejoignent parfois, cela n'est pas toujours le cas et nous considérons qu'être partenaire, c'est aussi respecter les limites de l'autre et qu'une véritable collaboration doit permettre de délimiter des champs d'intervention. C'est pourquoi nous nous opposons à toute instrumentalisation de la Prévention spécialisée car elle ne peut se résumer à une simple sous-traitance d'une commande sociale. L'intérêt éducatif peut être incompatible avec une autre démarche quel qu'en soit son intérêt immédiat. Le fait que nous nous démarquons à un moment donné ne signifie pas un rejet du partenariat mais une position légitime et respectable en fonction des missions qui sont les nôtres.

Quoi qu'il en soit, la Prévention spécialisée a l'obligation d'articuler ses missions avec celles des autres acteurs, d'autant que la multiplicité de ces derniers entraîne inévitablement un chevauchement des champs d'intervention. Nos équipes veilleront, chaque fois que possible, à ce que cela n'aboutisse pas à une confusion des genres ou à des interventions redondantes.

Le partage de l'information

Depuis quelques années, il semble que le partage de l'information soit considéré comme une panacée : tout se passe comme si le fait de savoir était une condition indispensable à l'efficacité des missions de chacun. Nous pensons qu'il n'en est rien et que, bien souvent, la connaissance d'une information peut être un frein dans l'approche éducative, et principalement dans ce qui constitue notre travail basé sur la rencontre. Cela ne veut pas dire que nous conservons jalousement des informations qui peuvent être utiles à la personne concernée, bien au contraire ; simplement, nous ne divulguons, avec l'accord de celle-ci, que les informations strictement nécessaires dans un cadre donné. Là encore, tout est question d'appréciation, nos partenaires doivent comprendre que nous ne cachons pas des informations par plaisir mais que cela correspond à la fois à un cadre déontologique et à un souci d'efficacité de nos missions.

La conduite de projets en Prévention spécialisée

Que ce soit sur le plan individuel ou le plan collectif, la conduite de projets permet aux équipes d'interagir avec le milieu. Le choix des projets peut être très variable d'une équipe éducative à l'autre, et peut être en amont ou en aval de l'accompagnement éducatif. Les projets peuvent également émerger de l'équipe de direction qui détient une vision globale des enjeux du territoire.

Ils ont donc une importance capitale dans la mesure où ils vont jalonner une histoire commune avec les habitants.

C'est sans aucun doute dans ce cadre de travail que s'exprime le mieux l'aspect artisanal de notre métier. Nous veillerons à ce que ces projets restent de dimension raisonnable et connectés à une réalité de territoire. Les projets doivent être au service d'une démarche éducative et non pas le contraire. Nous serons vigilants à ne pas reproduire ce qui existe déjà et à privilégier les initiatives locales. Il ne s'agit pas, pour Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine, de faire de la prévention « vitrine » au risque d'oublier que notre action est en premier lieu une action quotidienne de terrain.

Sur le plan méthodologique, les éducateurs sont référents des actions qu'ils conduisent, validés par la direction. Chaque projet, chaque action fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation particulière sur les plans éducatif et financier. Ils pourront ou non associer un ou plusieurs partenaires, ce qui pourra donner lieu à des conventions spécifiques.

L'évaluation

Elle fait partie de notre travail à chaque niveau d'intervention et pas seulement en fin d'action ou en fin d'année. Plus qu'une étape, il s'agit véritablement d'une manière de travailler sans laquelle nous ne pouvons pas réajuster notre travail. En effet, chaque éducateur, chaque équipe doit interroger sa pratique à intervalles réguliers de manière à mesurer l'impact de son action. Le travail d'équipe est à ce niveau indispensable afin d'apporter le recul nécessaire à cette évaluation. Nous considérons que l'évaluation ne peut se mesurer aux seuls critères de réussite de nos interventions, que ce soit dans la résolution des problèmes ou dans la conduite d'actions. Le risque est de réduire la pertinence de notre intervention à un simple catalogue d'actions ou de suivis plus ou moins réussis. Pour nous, l'évaluation doit principalement porter sur les objectifs poursuivis et leur niveau de réalisation, ce qui ne nous empêchera pas de restituer tous les indicateurs qualitatifs et quantitatifs permettant d'apprécier le travail réalisé par les équipes.

IV. Le travail récurrent développé par l'Association

Certains principes comme la tolérance et la citoyenneté traversent l'ensemble de notre action éducative. Au-delà des spécificités de tel ou tel territoire, ce sont de vrais enjeux de société qui se manifestent de manière transverse au sein de la population. La Prévention spécialisée ne peut échapper à ce mouvement générationnel, et il lui revient de distinguer ce qui relève d'une spécificité locale et/ou individuelle de ce qui constitue les grands enjeux de l'éducation. Nous assistons à de profondes mutations qui viennent impacter la collectivité dans son ensemble et, a fortiori, ceux qui sont les plus fragiles. Notre travail consiste, d'une part, à agir au plus près de ces réalités émergentes et, d'autre part, à mobiliser les ressources de la collectivité afin de prévenir et d'endiguer ces phénomènes.

Le travail avec les familles

Aujourd'hui, le travail avec la famille est un incontournable en Prévention spécialisée. Le jeune est une partie du système familial et nous devons au même titre d'ailleurs que le groupe de pairs prendre en considération le système familial dans le processus de changement du jeune. Nous devons rencontrer dès que possible la famille pour redonner la responsabilité en remobilisant les compétences familiales. Bien entendu, nous informons le jeune de cette démarche à la première rencontre car il est aussi important, lorsque nous accompagnons un jeune mineur, de prévenir la famille ; de même, nous demandons des autorisations familiales lors de sorties ou des démarches nécessitant des transports dans ou hors du territoire d'intervention. Ce contact avec la famille est systématique sauf si les révélations faites par le jeune relèvent de la protection de l'enfance et d'un danger imminent qui mettent en cause ses proches. Même lorsque nous réalisons une information préoccupante nous lisons cette dernière à la famille.

Il est essentiel de percevoir la famille comme une ressource pour le jeune même si le comportement de ce dernier peut être l'expression symptomatique d'un type de fonctionnement familial. Nous pensons que la plupart des familles ont essayé et essaient de trouver des solutions même si parfois ces solutions finissent par s'exprimer sous forme de problèmes ou aboutissent à une crise du système familial. Nous proposons depuis plusieurs années des espaces de rencontre avec les familles.

Les conduites à risque, une façon d'exister

La problématique des conduites à risque des plus jeunes est évoquée comme une préoccupation principale. Cette problématique génère une angoisse des adultes, démunis face à un phénomène qui semble prendre de l'ampleur.

La conduite à risque est une mise en danger de soi-même ou d'autrui de façon consciente ou inconsciente. De nouveaux phénomènes de regroupement et de conflits entre groupes constitués de personnes de plus en plus jeunes apparaissent. Ces événements empreints d'une grande violence sont souvent vécus comme des « jeux » vis-à-vis desquels les intéressés semblent ignorer la notion même de danger. La communication par le biais des nouvelles technologies contribue à la rapidité de ces regroupements.

Nous nous interrogeons sur la nature de ces nouvelles formes de violence, leurs causes et les conséquences. Si le processus de construction identitaire de l'adolescence s'exprime souvent par un rejet de l'autorité, voire même des symboles de cette autorité (parents, professeurs, police...), il semble que nous assistions à « une mutation du comportement des jeunes » et à la banalisation d'une violence parfois extrême. Les interventions dans les quartiers sont aujourd'hui vécues par les jeunes comme une violation de leur espace et leurs comportements peuvent être violents. Il existe une forme d'opposition à toute institution même lorsque nous représentons une association.

Le travail des éducateurs consiste notamment à accompagner le jeune dans la prise de conscience de comportements inadaptés par le questionnement permanent de la responsabilité engagée. Ce travail est important car il mobilise les ressources individuelles. Toutefois, il ne peut prendre tout son sens que s'il s'accompagne des changements nécessaires dans l'environnement dans lequel le jeune évolue. C'est pourquoi il est fondamental de pouvoir porter cette réflexion à un niveau élargi, de manière à mobiliser l'ensemble des partenaires concernés. Seule une réponse collective permettra de réagir de manière adéquate face à des phénomènes qui prennent leur source au sein de la collectivité.

Garçons, filles, une façon d'être

Nous nous interrogeons également sur une possible mutation des « comportements sexuels », qui viennent souvent en contrepoint d'une préoccupation sociétale vis-à-vis des problématiques de harcèlement, de sexisme et, plus généralement, de ce qui concerne le respect des droits d'une personne à disposer de son propre corps. Cela se manifeste parfois par des actes occasionnels tarifés d'adolescentes ou d'adolescents en situation ou à risque prostitutionnels. L'évolution du langage, de certains médias, les modes vestimentaires, l'utilisation d'Internet contribuent à une banalisation du « sexe », voire à une surenchère dans la provocation. Il en résulte une attitude décalée et souvent équivoque où se mélangent la volonté de plaire, de séduire et l'abandon de soi dans des comportements où les limites sont peu ou mal perçues. Le rapport à son propre corps, la connaissance de l'autre, l'échange avec des adultes sur des sujets qui restent souvent et paradoxalement tabous dans les familles sont autant d'éléments qui devraient permettre de mettre une certaine distance et de prévenir des comportements déviants.

La scolarité, un enjeu

S'il est avéré que l'école joue un rôle fondamental dans la socialisation des jeunes, nous sommes amenés à constater que la période de fin de cycle au collège correspond bien souvent, pour les élèves les moins adaptés, à une accélération du processus de « désocialisation ». Plus tout à fait à l'école et souvent trop jeunes pour intégrer d'autres dispositifs, ces élèves ne tardent pas à rejoindre le cortège de ceux pour qui on ne trouve plus de solution. Le constat d'échec et l'incapacité de se projeter à court terme entraînent bien souvent une démission pure et simple et un repli vers d'autres solutions que l'on pourrait qualifier de plus « faciles ». Or, cette période de « dépression » entraîne inévitablement une rupture avec la plupart des dispositifs qui seraient à même de proposer une alternative.

La Prévention spécialisée accompagne le plus souvent des jeunes en décrochage scolaire et nous pensons qu'il est aujourd'hui important d'intervenir dès les classes de CM2. Les jeunes rencontrés seront, de toutes manières, retrouvés dès l'année suivante lorsqu'ils seront en classe de sixième. Le collège reste pour les éducateurs spécialisés une priorité, c'est durant ces années collège que nous percevons l'expression de la naissance de la marginalisation à venir.

Vivre ensemble c'est tout

La culture et le loisir sont des moyens d'accéder à une existence intellectuelle, affective, morale. Nous pensons qu'il est fondamental de faire sortir les jeunes et les familles des quartiers pour découvrir des espaces contribuant à faire bouger leur représentation de la société. L'éducation est le moyen le plus efficace de prévenir l'intolérance et d'encourager par la connaissance, l'ouverture d'esprit, la communication et la liberté de pensée.

Cette recherche de l'harmonie dans la différence est une base de la relation éducative permettant les échanges qui favorisent la découverte et la reconnaissance de l'autre.

De cette reconnaissance mutuelle peut découler une prise de conscience des problèmes ou préoccupations de chacun.

Des moments vécus lors d'activités artistiques, sportives ou culturelles favorisent la rencontre et l'échange, ce qui enrichit les liens familiaux et sociaux.

Les éducateurs, en encourageant l'accès à la culture et aux loisirs comme support éducatif pour créer du lien, renforcent l'ouverture sur l'extérieur, la créativité, la valorisation de soi.

La citoyenneté, être acteur de son devenir

Les incivilités, comme par exemple les ordures, les graffitis, les dégradations des parties communes sur l'habitat collectif sont autant de symptômes du déficit de citoyenneté. Un certain nombre d'adolescents peut basculer vers la marginalisation, l'exclusion et peut se désintéresser des devoirs et obligations de citoyens. Ces comportements s'enracinent dans un milieu où ce sont les adultes eux-mêmes qui délaissent l'espace et l'intérêt collectif au profit du chacun pour soi.

La citoyenneté se traduit par la participation à la vie publique à travers l'école, la famille, les mouvements associatifs et les espaces de réflexion et d'échange.

La liberté et le respect en sont les principaux fondements. Les droits et les devoirs du citoyen sont complémentaires et indissociables. Dans le rapport entre le sujet et son environnement, la citoyenneté s'applique, se vit et n'attend pas d'être décernée.

En tant que citoyen, chacun peut apporter son opinion, ses idées et ses solutions tout en respectant celles des autres.

Nous pouvons tous participer au bien commun de la collectivité en homme libre, responsable et respectueux des autres, et ce quels que soient son origine, son sexe, sa culture.

Enfin, la citoyenneté est d'autant plus ressentie qu'elle s'accompagne de la prise de conscience que le bien-être et l'intégrité de l'autre sont essentiels à l'épanouissement de chacun.

C'est principalement sur ce principe d'altérité que l'équipe éducative veut contribuer à forger la conscience citoyenne des jeunes en proposant des mises en situation où celle-ci peut « prendre corps ».

Ainsi, nous pourrions proposer, encourager, soutenir des projets concernant la sensibilisation à la protection de l'environnement, la participation à des actions humanitaires ou citoyennes, des manifestations concernant la santé ou la prévention des risques, des actions à vocation intergénérationnelle impliquant les habitants.

L'ORGANISATION DU SERVICE

Objectif

Définir les modalités de mise en œuvre du projet associatif et du projet éducatif de l'Association de Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine.

Philosophie

Le projet de service doit répondre à la nécessité d'adaptabilité pour soutenir, organiser, permettre la réalisation du projet éducatif.

L'éducateur va nourrir la réflexion à partir de l'expérience cumulée du terrain. Il faut donc lui donner tous les moyens lui permettant de s'impliquer auprès des publics les plus difficiles. A cet effet, la direction organise un cadre de travail satisfaisant pour la réalisation des missions qui sont confiées à l'Association.

L'organisation fonctionnelle du service doit également permettre de gérer l'interface entre les différents niveaux de gestion de la structure :

- Entre le Bureau de l'Association et l'équipe de direction
- Entre l'équipe de direction et les équipes
- Entre l'Association et les organismes de tutelle ou les institutions

Une volonté de transparence

Tout en conservant les spécificités de notre mode d'intervention, nous souhaitons aboutir à une lisibilité de notre travail et cela quel que soit le niveau :

- Comptable et financier, car notre Association est financée par des fonds publics
- L'organisation interne, car il est important de connaître les modalités de gestion de l'Association et des équipes
- Les références éducatives qui fondent un socle commun, autour duquel s'articule le projet éducatif
- Les modalités d'intervention qui en découlent (PAE).
- L'évaluation qui est une part intrinsèque de notre travail, sans laquelle l'action éducative perd tout son sens

Le Bureau de l'Association

Le Bureau de l'Association travaille en étroite collaboration avec le directeur. Composé d'un président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de leurs adjoints, il est l'interface entre le fonctionnement de l'Association et celui des équipes. En tant que tel, il joue un rôle essentiel et interfère nécessairement avec celui du directeur.

Il est donc nécessaire de clarifier le rôle de chacun au regard des délégations qui lui sont confiées. Si la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement du service est exclusivement de la compétence du directeur, les décisions de gestion de l'Association sont, quant à elles, de la responsabilité du Bureau qui agit lui-même par délégation du Conseil d'administration.

Sur le plan financier

La liberté de manœuvre de la direction est plafonnée ; les placements, les investissements ou toute opération engageant la responsabilité de l'Association sont gérés par les membres du Bureau ayant la signature sur les comptes (en l'occurrence : le président, le vice-président, le trésorier, le trésorier adjoint), conformément aux statuts et au règlement intérieur de l'Association.

Le Bureau n'intervient pas au niveau de l'encadrement des activités et de la gestion de la mission éducative qui sont placés sous la responsabilité du directeur. Conformément au règlement intérieur, le président valide le recrutement du personnel effectué par le directeur ; ce dernier est habilité à gérer l'ensemble du contrat de travail et peut être amené à prononcer toute sanction disciplinaire à l'encontre des salariés. Le président est responsable de l'exécution du contrat de travail, il est le seul habilité à valider une procédure de licenciement.

Une direction

L'équipe d'encadrement est constituée d'un directeur, d'un responsable administratif et de trois chefs de service qui partagent un certain nombre de fonctions et de tâches. En effet, nous considérons que la gestion administrative, l'animation des équipes, la gestion de projets et la représentation auprès des partenaires et des instances décisionnelles nécessitent des relais et une véritable complémentarité.

La diversité des réunions et des commissions nécessite une organisation par points de proximité animés par les chefs de service, plus en proximité des équipes éducatives. Elle doit donc être en prise avec la réalité quotidienne des professionnels afin d'adapter la réponse institutionnelle. La cohérence et la rigueur du dispositif technique et administratif doivent répondre à celles des actions menées par les équipes.

Le siège administratif de l'Association reste à Yerres, 57-59, rue de la Grange (91330). Les fonctions administratives y sont assurées par une cadre administrative sous la responsabilité du directeur.

Un modèle directif

Le directeur a délégation du président ; il a pour mission de mettre en place l'organisation, les ressources humaines, la gestion financière et les procédures au service de l'Association. Pour autant, l'organisation d'instances représentatives et consultatives renvoie à la position de chacun et à la fonction hiérarchique du directeur qui conserve un rôle décisionnel, notamment pour ce qui concerne la gestion des contrats de travail, l'affectation des dépenses, la préparation des budgets, l'engagement auprès des partenaires ou des institutions. Il s'agit de définir les rôles, les statuts et les fonctions afin de permettre l'expression des compétences de chacun dans un souci de complémentarité. L'éducateur de Prévention spécialisée est celui qui met en œuvre les missions de la prévention ; les équipes sont encadrées par des chefs de

service pour faciliter la cohérence de la mission sur le terrain auprès des partenaires institutionnels ou associatifs.

De plus, l'Association doit prendre en compte la formation continue des nouveaux éducateurs pour l'adapter aux spécificités de la Prévention spécialisée.

Une conception administrative particulière

Elle est particulière car elle se veut au service du projet. Dans cet esprit, le Bureau et le directeur mettent en œuvre le fonctionnement de service le plus adapté. Au-delà de l'aspect décisionnel, du dossier budgétaire et de la gestion des ressources humaines, il s'agit bien d'animer des équipes, de coconstruire un projet éducatif qui doit s'adapter à des réalités en perpétuel changement. L'organisation des points de proximité permet d'allier une vision territoriale globale à une indispensable proximité.

Dans l'esprit, nous gardons l'idée d'une seule équipe à partir de laquelle nous déclinons des références (sites, projets, accompagnements).

Cette vision élargie doit permettre les adaptations et la souplesse nécessaires, que ce soit dans la gestion des ressources humaines et/ou dans la mise en œuvre de projets qui peuvent avoir un caractère local ou transversal, global ou spécifique.

L'organisation de travail des équipes

Celle-ci doit prendre en compte plusieurs éléments indispensables :

- Le respect du cadre légal de travail
- La mise en œuvre de moyens et de conditions adaptés aux missions
- Le suivi et l'évaluation du travail
- La capacité à maintenir un certain niveau de souplesse, de réactivité et de créativité
- Le renforcement d'une implication locale et d'une vision territoriale
- Le développement des actions transversales
- La mise en place de références pour les éducateurs et les chefs de service

Références

Chaque éducateur est responsable de ce qu'il engage au niveau de l'équipe, des chefs de services, du directeur et de l'Association. En échange, l'équipe d'encadrement met tout en œuvre pour épauler et soutenir les éducateurs dans leur mission en veillant, de manière continue, à la cohérence entre les actions menées, le projet de service, le projet associatif et surtout le Plan d'actions éducatives.

La Prévention spécialisée est à la croisée des politiques sociales et nous devons nous tenir informés des changements ou modifications pour mener à bien la mission confiée à l'Association.

La diversité et la multiplicité de dispositifs dans chaque domaine nécessitent une mise à jour constante de nos connaissances.

La désignation de chefs de service coïncide également à cette nécessité et nous avons mis en place des références dans le domaine de l'Education Nationale, de la Politique de la ville, des chantiers éducatifs, du logement, de l'insertion, des dispositifs sociaux, de la santé, de l'accès aux droits...

Les chefs de service réalisent une veille sur l'ensemble des changements de politiques sociales pour mieux accompagner les éducateurs, donc indirectement les jeunes et leur famille. Ces références pour les chefs de services sont particulièrement importantes concernant l'accueil des stagiaires ou de nouveaux professionnels.

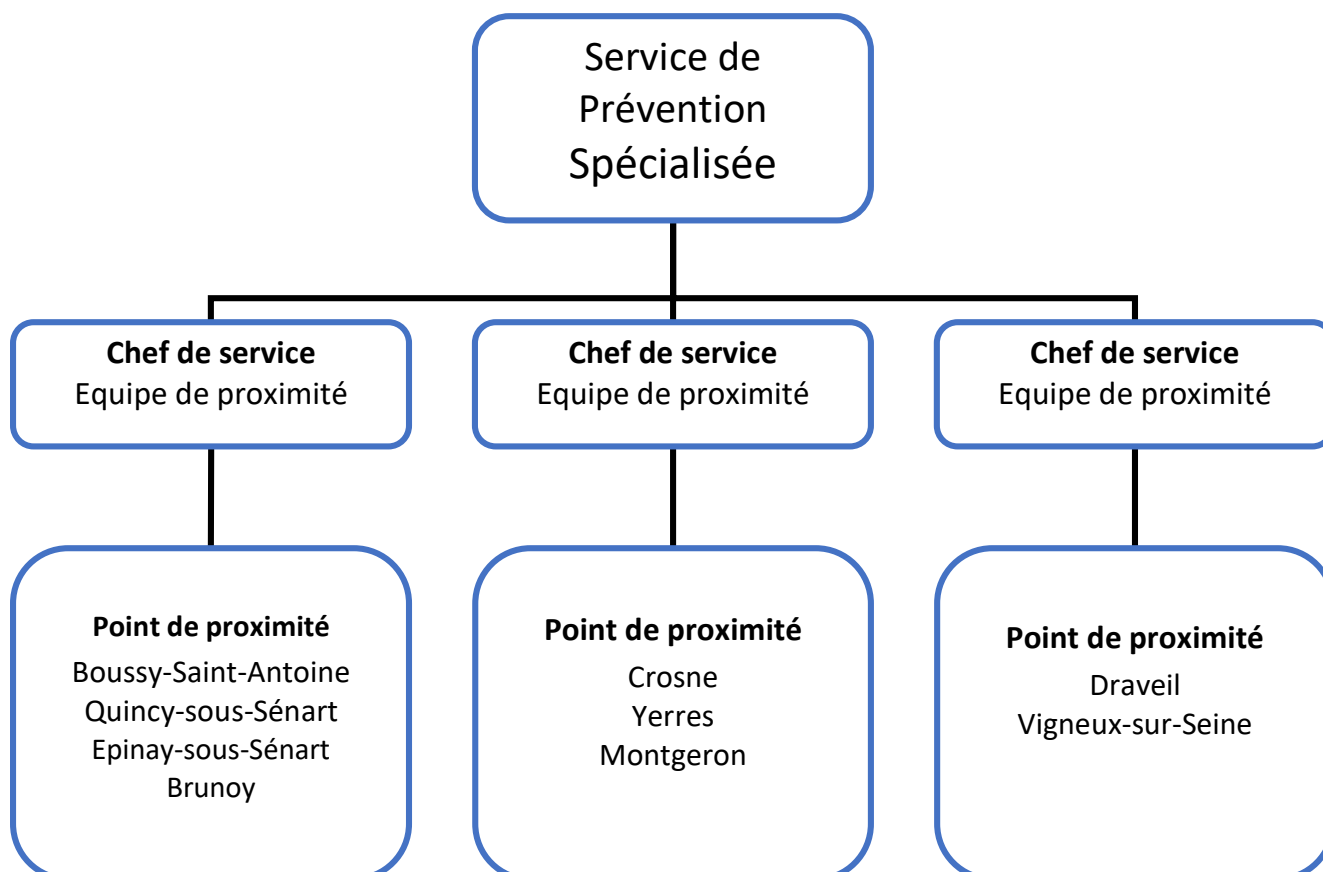
Une équipe élargie

La mise en commun de moyens mais aussi de l'expérience permet à la fois des souplesses dans l'organisation du travail mais aussi un partage de l'expérience et, au-delà, de l'expertise. En effet, le projet de Prévention spécialisée Val d'Yerres Val de Seine ne se résume pas à une simple compilation de projets, si pertinents qu'ils puissent être, respectivement, au niveau local. L'ensemble des équipes se retrouve autour d'un projet et d'une organisation globale.

Une dynamique de projets transversale.

Plus simplement, l'intérêt d'une mise en commun permet l'élaboration de projets plus ambitieux qui font appel à des compétences, sans lesquelles ils seraient dispersés.

Une organisation par point de proximité animé par un chef de service



L'organisation et l'animation des équipes correspondent à la double contrainte d'avoir un service de prévention à l'échelle du territoire de la communauté d'Agglomération et, en même temps, de s'inscrire dans une proximité locale nécessaire aux missions de la prévention. Pour ce faire, l'animation des équipes se décline de la façon suivante :

- Une rencontre institutionnelle, animée par le directeur
- Une rencontre hebdomadaire pour chaque point de proximité, animée respectivement par les chefs de service
- Une rencontre mensuelle entre chef de service et éducateur, permettant un étayage important.

Cette organisation permet à la fois d'éviter le « saupoudrage » de l'action éducative en permettant une véritable organisation interne des équipes. Pour ce faire, nous souhaitons avoir des équipes de proximité d'au moins cinq éducateurs afin de faciliter la continuité de l'action éducative.

En effet, le travail de Prévention spécialisée est un travail de proximité, de « voisinage », qui nécessite une présence régulière. C'est donc une organisation de travail spécifique qui peut seule répondre aux caractéristiques d'un secteur. Chaque équipe, accompagnée en cela par la direction, élabore son propre projet et ses stratégies en réponse aux observations, aux diagnostics et aux analyses qui en découlent. Ces organisations sont par nature évolutives puisqu'elles sont censées s'adapter aux mutations sociales, urbaines, économiques... Il s'agit d'évaluer à intervalles réguliers l'adéquation entre l'organisation adoptée par l'équipe et sa pertinence vis-à-vis des problématiques repérées. Nous organisons les points de proximité autour d'une cohérence de « secteurs » déterminés par leur géographie, les critères départementaux de couverture de la Prévention spécialisée mais aussi par leur évolution historique et leurs caractéristiques.

Un travail en autonomie

Les éducateurs sont en capacité de gérer de manière autonome les situations éducatives, à la seule condition que les chefs de service soient informés et qu'ils puissent exercer naturellement en premier chef une fonction d'expertise. Il en va de même pour la réalisation d'actions ou de projets même si ces derniers nécessitent un accord de la direction en termes de faisabilité. Les éducateurs sont donc autorisés à prendre les initiatives indispensables à la réalisation de leur mission dans la mesure où ces dernières n'entraînent pas la responsabilité directe des autres membres de l'équipe éducative ou de direction ou l'engagement moral et/ou financier de l'Association.

La part d'autonomie indispensable à l'exercice de la Prévention spécialisée demande à ce que l'équipe de direction soit informée régulièrement des démarches engagées.

Des outils communs

Que ce soit au niveau de l'équipe élargie ou des points de proximité, il existe un minimum d'organisation commune.

La tenue de cahiers de liaison, la rédaction de comptes rendus de réunion sont autant d'outils de communication internes que des éléments constitutifs du bilan éducatif.

Une démarche éducative lisible et partagée par tous les professionnels

L'évaluation des actions et des accompagnements conditionne le bon fonctionnement de chaque équipe. Le directeur et les chefs de services exercent une vigilance particulière afin que cette évaluation ait bien lieu au sein des équipes et pas seulement au moment de la rédaction du rapport d'activité.

L'organisation du plan de formation, et au-delà de tout ce qui participe à l'enrichissement des compétences, est une des priorités de notre Association. L'éducateur en prévention est soumis de manière permanente à l'évolution des pratiques partenariales, aux modifications économiques et sociales, bref aux multiples contraintes qui le conduisent à évoluer, à s'adapter et souvent à inventer une autre manière de faire. La formation est donc centrale si nous voulons accroître le professionnalisme de nos équipes et favoriser leur capacité d'adaptation.

Connaissance du territoire d'action concertée et du public éligible à la Prévention spécialisée

Ce projet de service est élaboré à partir d'un diagnostic partagé et retravaillé à partir de l'analyse que font les éducateurs.

Le travail de rue implique que nous soyons au contact des jeunes dans leur milieu de vie. L'équipe éducative, disponible, appréhende leur environnement, tisse un lien avec le jeune et sa famille. Nous offrons un espace d'expression de ce qui fait problème au jeune, lequel reste maître de son désir de partager son histoire.

Cette relation de confiance, nécessaire pour formuler la demande réelle, implique d'inscrire la relation dans le temps. Cette notion est fondamentale en Prévention spécialisée.

Partenariat

A partir de la prise en compte globale du jeune, l'équipe éducative s'appuie sur un maillage de partenaires, essentiel pour permettre l'accompagnement.

Notre rôle et notre pratique induisent une vision partielle et restent spécifiques, comme pour chacun de nos partenaires. Il est donc nécessaire de partager ces diagnostics afin d'impulser une dynamique de réflexion et de changement sur un territoire donné.

L'Association Prévention Spécialisée Val d'Yerres Val de Seine a la volonté d'impulser une dynamique de partenariat forte sur l'ensemble du territoire. Elle souhaite véritablement contribuer à la mise en cohérence des actions respectives de chacun.

CONCLUSION

Ce projet de service est complété par un plan d'action éducative qui permet par la suite de réaliser l'évaluation de l'activité de la Prévention Spécialisée.

Ce choix d'une cohérence interne entre le projet éducatif et l'organisation structurelle va de paire avec notre souhait de développer et de promouvoir, avec l'ensemble des partenaires présents et à venir, la cohérence des actions sur le « territoire d'action concerté Val d'Yerres Val de Seine ».

Nous souhaitons que ce projet soit porteur d'une « utopie réaliste ». Nous croyons en la capacité des personnes à évoluer et à faire évoluer le monde qui les entoure. C'est la part du réalisme indispensable à la construction du lien éducatif : agir au plus près, dans une réalité quotidienne partagée, se satisfaire des petites victoires pour créer les conditions d'un changement possible.